



La CSSCT établissement Boutiques
Procès-verbal d'installation

	Présidente de la CSSCT	Présente
	Manager en Prévention des Risques Professionnels	Présent
	Médecin du Travail	Présent

	Représentant Syndical CFDT	Absent
	Représentant Syndical CFDT	Présent
	Représentant Syndical CFE-CGC	Absent
	Représentant Syndical CFE-CGC	Présent (Visio)
	Représentant Syndical CFTC	Absent
	Représentant Syndical CFTC	Présent
	Représentant Syndical CGT	Absent
	Représentant Syndical CGT	Présent
	Représentant Syndical UNSA	Absent
	Représentant Syndical UNSA	Présent

Copie :
Présidente, Secrétaire et Membres du CSE

identite de la CSSCT souhaite la bienvenue aux membres présents dans
rocédé à un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22/09/2023

Il est demandé aux membres de la CSSCT s'ils ont des questions, des commentaires sur ce projet verbal. Les anciens membres CSSCT étant présents pour faciliter l'approbation de celui-ci en cas de nécessité.

Il est demandé aux nouveaux membres de la CSSCT de se prononcer e que
c'est aux membres de l'ancienne mandature présents d'approuver le P mbres
n'ayant pas participé à la réunion, il leur est difficile de pouvoir se prononcer. Sur quel texte légal
se réfère-t-on.

Il est procédé à une interruption de séance. A la reprise de la séance, il est confirmé que les
membres CSSCT de l'ancienne mandature ont été conviés pour justement pouvoir faciliter
l'approbation de celui-ci.

Il est procédé à l'approbation du PV :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 4

2. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 03/10/2023

Il est demandé aux membres de la CSSCT s'ils ont des questions, des commentaires sur ce
projet verbal.

Il est procédé à l'approbation du PV :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 4

Il est ensuite demandé aux anciens membres de la CSSCT de bien vouloir quitter la séance afin
de pouvoir procéder à l'installation de la CSSCT/nouvelle mandature.

3. Point sur les modalités de fonctionnement (rôles et missions)

La Cheffe d'établissement souhaite en préambule partager aux membres sa vision de la
collaboration avec et entre les membres de la CSSCT. C'est grâce à l'action et à
l'investissement de chacun que la CSSCT va pouvoir contribuer à l'amélioration des
conditions de travail et à la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre il
m'apparaît important de rappeler que nos échanges doivent se traduire dans un respect
mutuel par une écoute active, une communication ouverte et en toute bienveillance. Certes
nous ne serons pas toujours d'accord sur tout mais cela doit s'opérer dans les valeurs que je
viens de citer.

La CSSCT est un acteur de la protection de la santé et de la sécurité des salariés à travers :

- La prévention et l'analyse des risques professionnels (reporting sur les accidents du travail tous les trimestres, suivi du DUERP et des plans d'actions, programme annuel, suivi trimestriel de la démarche de prévention des RPS, etc)
- Les conditions de travail : présentation des projets ayant un impact important pour les salariés, adaptation et aménagement des postes de travail, propositions d'action de prévention de toute forme de harcèlement etc
- Le suivi des salariés inaptes (suivi trimestriel, reclassement etc)

La CSSCT peut être amenée à rendre des avis motivés (pas de consultation du CSE) ou des
avis d'orientation (consultation du CSE nécessaire)

- 4 réunions ordinaires par an (mars/juin/septembre/décembre) accompagnées de visites :
- Convocation et ordre du jour communiqués 15 jours avant la réunion avec les documents (3 jours en cas d'urgence)
 - Les documents sont insérés dans la BDESE
 - Panachage présentiel / visio
 - Pas de vote à bulletins secrets
 - Elaboration d'un rapport d'activité trimestriel inséré dans la BDESE

Les membres de la CSSCT disposent d'un local partagé avec les Référents de proximité. Une clé de ce local est remise à chacun des membres. A l'intérieur de celui-ci un ordinateur et une imprimante connectés au réseau, à disposition des membres du CSSCT et des Référents de proximité.

Un membre mentionne que l'ordinateur ne fonctionne pas. Le point est noté et le nécessaire va être fait.

Une adresse mail individuelle liée à leur mandat : sur ce point, il a été fait état des créations de mail.

Heures de délégation : crédit d'heures mensuel de 18h et modalités d'information de leur utilisation

Remise du badge lié au mandat de membre de la CSSCT de l'établissement

Les documents suivants seront transmis aux membres et seront insérés dans la BDESE :

- Compilation de l'ensemble des dispositions applicables issues de l'accord du 15 avril 2019 relatif à la mise en place et au fonctionnement du CSE, des CSSCT et des RDP et de son avenant n°1 du 16 mars 2023
- Le programme annuel de prévention,
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),
- Le plan d'actions en cours.
- Le listing et statistiques AT du 3^{ème} trimestre civil 2023
- La CSSCT Boutiques : membres désignés et membres de droit
- L'organigramme de la division Boutiques parcs

5 Désignation du secrétaire de la CSSCT

En préambule, il est rappelé le rôle et les missions du secrétaire :

- ✓ est en charge de l'élaboration et de la signature conjointes de l'ordre du jour de la CSSCT avec le Président ou son représentant
- ✓ rédige les procès-verbaux des réunions de la CSSCT ainsi que les comptes-rendus de visite à l'initiative du Président
- ✓ rédige les avis motivés et les avis d'orientation en vue de leur transmission au CSE
- ✓ centralise les remarques des autres membres de la CSSCT
- ✓ participe à la circulation de l'information auprès des membres de la CSSCT
- ✓ veille à l'application des décisions de la CSSCT en matière de modalités de fonctionnement et d'organisation de ses travaux et prend toute initiative en ce sens
- ✓ co-réalise avec le Président un rapport trimestriel sur l'activité de la CSSCT et ses points principaux (réalisations d'enquêtes, d'inspections, ...)
- ✓ réceptionne l'éventuelle alerte d'un référent de proximité relative à une situation de stress au travail, de risques psychosociaux, de harcèlement moral, sexuel ou d'agissements sexistes. De même que toute alerte en cas de problématiques de conditions de travail au quotidien

✓bénéficie de 7 heures de délégation par mois supplémentaires pour cette mission

porte candidat et est désigné par 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention

4 Désignation du secrétaire adjoint de la CSSCT

En préambule il est rappelé qu'il supplée le secrétaire en cas d'absence, exerce les mêmes missions. Il peut bénéficier du crédit d'heures de délégation du secrétaire à cette occasion

porte candidate et est désignée par 7 voix Pour et 2 Abstentions

5 Désignation des deux membres de la CSSCT au Comité l'établissement

Le rôle des membres RPS est explicité :

Les CSSCT ont un rôle essentiel en matière de prévention, d'évaluation et de traitement des risques psychosociaux et cela notamment au travers des deux membres de chaque CSSCT qui sont désignés pour participer au Comité de pilotage RPS de leur périmètre.

er bre du comité de pilotage.

porte candidat et est désigné par 7 voix Pour et 2 Abstentions

nd u comité de pilotage.

porte candidate et est désignée par 7 voix Pour et 2 Abstentions

6 du calendrier prévisionnel des réunions ordinaires de la CSSCT pour

Mardi 19 mars à 10h

Jeudi 13 juin à 10h

Jeudi 19 septembre à 10h

Jeudi 05 décembre à 10h

La présidente indique qu'une réunion extraordinaire de la CSSCT aura lieu le 08 février 2024.

Un membre demande pourquoi il n'est pas établi une visite des bâtiments ce jour.

La présidente indique que cela n'est pas prévu dans le cadre de la réunion d'installation. Un point visite est prévu chaque trimestre lors de la réunion ordinaire et celui-ci est en général décidé conjointement avec les membres. En dehors de cela, Il n'y a aucun problème à planifier une visite en fonction de la nécessité du sujet.

Un point est soulevé sur les modalités de transmission d bres de la CSSCT : demande à ce que le descriptif soit plus étoffé. note de la remarque et indique que cela a fait l'objet de remontées

En réponse à la question, il est confirmé que la Boutique de l'hôtel B&B du Val de France est rattachée depuis avril 2023 à l'établissement Disney Village.